



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Consulat d'Algérie à Nantes

قنصلية الجزائر بنانت

Clôture de la période de révision exceptionnelle des listes électorales et ouverture de la période des réclamations

Conformément à l'ordonnance n° 21-01 portant loi organique relative au régime électoral, il est porté à la connaissance des ressortissants algériens établis dans la circonscription consulaire de Nantes que la période de révision exceptionnelle des listes électorales a été clôturée le 26 avril 2026.

À ce titre, et en application de l'article 68 de ladite loi, la période des réclamations en inscription ou en radiation est fixée à cinq (05) jours, à compter de la date de clôture de la révision exceptionnelle des listes électorales, soit du 27 avril au 1^{er} mai 2026.

Les réclamations en inscription ou en radiation doivent être soumises à la commission de révision des listes électorales :

- par courrier à l'adresse : Consulat d'Algérie à Nantes, 57 rue Général Buat, 44000 Nantes

OU

- par e-mail à contact@consulat-nantes-algerie.fr

Nantes, le 27/04/2026